

**DOCUMENT D'ORIENTATIONS  
D'AMENAGEMENT**

**SOMMAIRE**

**ZONE 1AU « HAMEAU DE FONTENAY »**

**ZONE 1AU « HAMEAU DE FONTENAY »**

Située le long de la route départementale 71, la zone 1AU correspond à l'extension future du « Hameau de Fontenay » qui regroupe quelques constructions récentes localisées au lieu-dit « La Brèche », en prolongement des « Gougins », hameau situé à Saint-Marcouf-de-l'Isle.

La zone 1AU est une parcelle non urbanisée faisant face au golf. Son urbanisation consiste à assurer une continuité du hameau de Fontenay proprement dit jusqu'à « La Brèche », dans le cadre d'une opération d'ensemble qui sera menée simultanément sur les terrains libres jouxtant le camping à Saint-Marcouf-de-l'Isle.

Le schéma d'aménagement traduit les principes suivants :

- maintien d'une bande non bâtie d'une largeur minimale de 20m. Celle-ci sera traitée en espace vert afin de favoriser une bonne intégration paysagère et de minimiser l'impact des futures constructions ;
- création de trames vertes constituées de haies, parallèles au littoral, ainsi que plantations d'arbres sur les franges du lotissement et les limites parcellaires internes, qui assureront l'insertion paysagère du bâti ;
- privilégier l'implantation de quelques arbres à port naturel disposés de façon aléatoire et des massifs arbustifs le long des voies de desserte ;
- création d'un cheminement piéton reliant le lotissement au camping de Saint-Marcouf-de-l'Isle ;
- les voies en impasse, et l'accès aux garages pourront également être traités par la mise en place d'un tout-venant et d'une finition en gravillons à l'image des chemins ruraux ;
- généraliser les accotements herbés plutôt que les trottoirs revêtus et délimités par des bordures.

**COMMUNE DE FONTENAY-SUR-MER**  
**Schéma d'Aménagement de la zone 1AU**  
**Echelle : 1/2000e**

